BP Charpentier de Marine

SUJET D'ENTRAÎNEMENT NON OFFICIEL

Sujet rédigé par FormaV avec l'aide d'outils d'intelligence artificielle, pour s'entraîner. Ce document n'a pas été donné à l'examen : ce n'est ni un sujet officiel ni une annale de session. Les entreprises, données et documents qu'il contient sont fictifs.

Les sujets officiels des sessions passées et nos sujets d'entraînement sont classés sur https://bpcharpentiermarine.fr/annales-sujets-et-corriges

Document mis en ligne par FormaV®. Reproduction ou diffusion sans autorisation interdite.

BREVET PROFESSIONNEL

CHARPENTIER DE MARINE

ÉDITION 2026

ÉPREUVE E3/U3 : RÉALISATION ET SUIVI DES OUVRAGES EN ENTREPRISES

Coefficient : 4 Durée : 35 minutes

Le rapport d'activités rédigé par le candidat, annexes comprises, est mis à la disposition du jury huit jours avant l'évaluation selon les modalités rectorales. Le candidat se présente avec un exemplaire de son rapport. Aucun autre document n'est fourni au candidat.

Composition de l'épreuve	Support
PARTIE 1 : Entreprise, ouvrage et analyse de la situation professionnelle (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 2 : Réparation, choix techniques et justification des moyens (6 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 3 : Organisation du travail, animation et compte rendu (5 points)	Dossier Questionnement
PARTIE 4 : Prévention, sécurité et maîtrise des risques (4 points)	Dossier Questionnement

L'usage de la calculatrice n'est pas autorisé.

Ce sujet comporte 4 pages numérotées de 1/4 à 4/4.
Dès que le sujet vous est remis, assurez-vous qu'il est complet.

FormaV - document d'entraînement non officiel

DOSSIER SUJET

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE ET CONSIGNES DE L'ÉPREUVE ORALE : ENTREPRISE D'ACCUEIL DU CANDIDAT, CHANTIER NAVAL OU ATELIER DE CHARPENTE DE MARINE INDIQUÉ DANS SON RAPPORT D'ACTIVITÉS

L'épreuve E3/U3 est une épreuve orale fondée sur le rapport d'activités en entreprise rédigé par le candidat. Ce rapport comporte la présentation de l'entreprise et de son environnement, le compte rendu de situations professionnelles vécues et le compte rendu d'une réparation réalisée en équipe, organisée et animée par le candidat.

Le rapport, annexes comprises, est limité à 50 pages et doit être mis à la disposition du jury huit jours avant l'évaluation, selon les modalités rectorales. L'absence du rapport empêche l'interrogation et entraîne la note zéro à l'épreuve.

L'évaluation ponctuelle dure 35 minutes : exposé du candidat de 15 minutes maximum, puis entretien avec le jury. Les questions ci-dessous structurent l'évaluation et portent sur les situations réellement décrites dans le rapport. Le candidat s'appuie sur les données, documents et choix techniques de son rapport pour justifier ses réponses. Les parties et points constituent une présentation du barème sur 20, et non des exercices écrits à traiter séparément.

PARTIE 1 : Entreprise, ouvrage et analyse de la situation professionnelle (5 points)

Compétences C1.4, C4.2 et C4.3

À partir de la première partie du rapport et d'une situation professionnelle présentée par le candidat, le jury apprécie sa capacité à situer l'intervention, à caractériser le navire ou l'ouvrage existant et à communiquer avec précision.

1.1 (2 points) Présentez l'entreprise d'accueil, son activité, son organisation et les principaux intervenants concernés par l'intervention retenue dans votre rapport. Situez votre rôle et vos responsabilités dans cette organisation.

1.2 (1,5 point) Caractérisez le navire et l'ouvrage concernés par votre situation : fonction, matériaux observés, état initial et contraintes liées à l'accès ou à l'environnement de travail. Appuyez-vous sur les informations consignées dans votre rapport.

1.3 (1,5 point) Présentez le besoin du client et les limites de l'intervention. Expliquez comment vous avez transmis ou recueilli les informations utiles auprès du client, du responsable de chantier et des autres intervenants.

PARTIE 2 : Réparation, choix techniques et justification des moyens (6 points)

Compétences C1.4, C3.4 et C3.12

Le candidat expose une réparation effectivement réalisée en équipe et décrite dans son rapport. Il justifie son diagnostic, les opérations de dépose et de remontage, les choix de matériaux et les

FormaV - document d'entraînement non officiel

moyens de manutention. Les valeurs chiffrées mobilisées sont celles relevées ou calculées dans son rapport et ses annexes.

2.1 (2 points) Décrivez le diagnostic initial ayant conduit à la réparation. Quels indices avez-vous relevés sur l'ouvrage et comment avez-vous distingué les éléments à conserver, à déposer ou à remplacer ? Présentez les limites de votre diagnostic.

2.2 (1,5 point) Expliquez la méthode de dépose et de démontage retenue. Précisez l'ordre des opérations, les précautions prises pour préserver les éléments conservés et les critères utilisés pour choisir les matériaux de remplacement.

2.3 (1,5 point) Présentez les moyens de manutention employés ou envisagés. Expliquez comment vous avez vérifié leur adéquation à la charge, à la géométrie de l'ouvrage et à l'espace disponible, puis comment vous avez organisé le déplacement des éléments.

2.4 (1 point) Justifiez un choix technique de votre réparation en comparant au moins deux solutions possibles. Indiquez les conséquences de ce choix sur la tenue de l'ouvrage, la durée de l'intervention, les approvisionnements et les échanges avec le client.

PARTIE 3 : Organisation du travail, animation et compte rendu (5 points)

Compétences C4.1, C4.2, C4.3 et C4.4

Le candidat explique comment il a préparé, organisé et animé l'intervention décrite dans son rapport. Le jury apprécie la cohérence de la démarche, la transmission des consignes, la coordination de l'équipe et la qualité du compte rendu oral.

3.1 (1,5 point) Présentez le déroulement de l'intervention et la répartition des tâches. Expliquez comment vous avez pris en compte les compétences des membres de l'équipe, les délais, les approvisionnements et les éventuelles coactivités.

3.2 (1,5 point) Expliquez une consigne ou une procédure que vous avez transmise à l'équipe. Précisez comment vous vous êtes assuré de sa compréhension et comment vous avez adapté votre communication en cas d'aléa ou de désaccord.

3.3 (1 point) Présentez un aléa rencontré ou, si aucun aléa n'a été rencontré, un risque identifié avant le démarrage. Décrivez les mesures prises, les personnes informées et les effets sur l'organisation du travail.

3.4 (1 point) Expliquez comment vous avez rendu compte de l'avancement et du résultat de l'intervention. Indiquez les documents, relevés ou échanges utilisés et les informations à transmettre au responsable de chantier ou au client.

FormaV - document d'entraînement non officiel

PARTIE 4 : Prévention, sécurité et maîtrise des risques (4 points)

Compétences C3.1, C3.12 et C4.4

À partir de la situation présentée dans le rapport, le candidat justifie l'organisation de la zone de travail et les mesures de prévention retenues. Les réponses s'appuient sur les risques réellement présents dans la situation décrite et sur les consignes applicables dans l'entreprise.

4.1 (1,5 point) Identifiez les principaux risques de l'intervention et expliquez comment vous avez organisé et sécurisé la zone d'activité : accès, circulation, coactivité, rangement et protection des personnes.

4.2 (1,5 point) Présentez les mesures de prévention liées aux opérations de dépose, d'outillage et de manutention. Précisez les protections collectives et individuelles retenues, ainsi que les vérifications effectuées avant le démarrage.

4.3 (1 point) Expliquez la conduite à tenir si une condition de sécurité n'est plus respectée ou si un incident survient. Indiquez comment vous arrêtez ou faites arrêter l'opération, qui vous alertez et comment vous organisez la reprise en sécurité.

FormaV - document d'entraînement non officiel

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.